

**CONSEIL MUNICIPAL  
DU 1<sup>er</sup> JUIN 2022**

Le mercredi 1<sup>er</sup> juin 2022, à 19 heures, les membres du Conseil municipal de la commune de GRAND-AIGUEBLANCHE se sont réunis à la Mairie de la Commune déléguée d'Aigueblanche.

**Présents** : ARNAULT Jacqueline, BERLIOZ Pascaline, BON Françoise, BRUNIER Thierry, CANET Laurent, GUILBERT Agnès, HURET Edith, JAY Hélène, MARIANI Michel, MARTINOT Gabriel, MATHIS Marc, MIBORD Josiane, MORIN Jean Yves, NANTET Laetitia, NIEMAZ Jean-Louis, PARMENTIER Marlène, PERCEVAL Christophe, PIANI Alain, POINTET André, RICHIER Maryse, ROSSETTI-COCHEME Sandrine, ROUX-MOLLARD Alain, TISSOT Christian, VICHARD Daniel

**Absents excusés** : CHATAGNIER Didier, DELAPIERRE René (donne pouvoir à NIEMAZ Jean-Louis), KALIAKLOUDAS Evelyne (donne pouvoir à POINTET André),

**Absents** : CHANOIR Jessica, CHEDAL-ANGLAY Evelyne

PARMENTIER Marlène est élue secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

### **Travaux**

- ❖ Présentation et approbation de l'Avant-Projet Définitif (APD) pour la revitalisation du Bourg-Centre d'Aigueblanche

Dans le cadre de la revitalisation du Bourg-Centre d'Aigueblanche, le Conseil était invité à valider l'Avant-Projet Définitif (APD), étape obligatoire avant de lancer la consultation pour le démarrage des travaux.

Après projection des plans du projet, le Conseil municipal adopte, à l'unanimité, l'Avant-Projet Définitif (APD) pour la revitalisation du Bourg-Centre d'Aigueblanche.

Monsieur le Maire précise que la consultation des entreprises pour la réalisation des travaux va être lancée mi-juin, pour un démarrage des travaux courant septembre.

### **Finances**

- ❖ Subventions aux Associations

Sur proposition de la Commission des finances qui s'est réunie préalablement, il était principalement proposé, comme chaque année, d'aider les jeunes (moins de 18 ans) de la commune, en versant :

- 65 € par personne pour les associations dites « classiques » (à vocation principalement sportive),
- 25 € par personne pour les associations issues directement d'établissements scolaires.

Pour les autres associations (locales et diverses), ce sont des sommes forfaitaires qu'il était proposé d'allouer.

Subventions approuvées à l'unanimité.

### **Ressources Humaines**

- ❖ Suppression d'un poste à 25 heures hebdomadaires et création d'un poste à 24h30 pour la bibliothèque municipale

A sa demande, il était proposé de réduire légèrement le temps de travail du Responsable de la Bibliothèque. Ce qui permettrait à ce dernier d'avoir une activité complémentaire.

La modification du temps de travail étant inférieure à 10 %, il n'y a pas nécessité de saisir le Centre de Gestion de la Savoie pour avis.

Néanmoins, pour supprimer le poste à 25 heures hebdomadaires, il conviendra de saisir le Centre de Gestion pour avis.

Adopté à l'unanimité.

- ❖ Création d'un poste d'Agent de Maîtrise Territorial

Dans le cadre d'une promotion interne, il était proposé de créer un poste d'Agent de Maîtrise Territorial, afin de nommer sur cet emploi un agent qui est sur le grade d'Adjoint Technique depuis plus de 20 ans (Agent en poste aux Services Techniques).

Adopté à l'unanimité.

### **Urbanisme**

- ❖ Droit de préemption urbain

L'assemblée communale, ne fait pas exercice de son droit de préemption lors de la vente de divers biens immobiliers, inclus dans le périmètre du droit de préemption urbain.

- ❖ Acquisition gratuite de la parcelle AA n°368 Rue de Lachat

Afin de procéder à la sécurisation d'une voie d'accès à des habitations, il était proposé au Conseil d'acquérir gratuitement cette parcelle, d'une surface de 138 m<sup>2</sup>.

Adopté à l'unanimité.

- ❖ Acquisition des ateliers municipaux d'Aigueblanche

Les garages communaux de la Commune historique d'Aigueblanche appartiennent toujours à l'Etat.

Il était par conséquent proposé de les acquérir au prix de 50 000 € (prix estimé par les Services des Domaines).

Adopté à l'unanimité.

- ❖ Acquisitions relatives au projet de voie verte sur le territoire

Dans le cadre de la réalisation de la voie verte qui va traverser le territoire, il sera proposé l'achat de plusieurs parcelles de terrain, ainsi que d'une bâtisse. Les frais liés à ces dossiers resteront à la charge de la Collectivité.



Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide l'acquisition des parcelles suivantes :

- Partie de la parcelle cadastrée OA n°2097 pour une surface de 345 m<sup>2</sup> environ au prix de 8 € / m<sup>2</sup>,
- Partie de la parcelle cadastrée OA n°24 pour une surface de 225 m<sup>2</sup> environ au prix de 8 € / m<sup>2</sup>, ainsi qu'une bâtisse située sur la parcelle cadastrée OA n°1598 de 36 m<sup>2</sup> au prix de 30 000 €.

Adopté à l'unanimité.

### Affaires diverses

- ❖ Validation du gentilé pour donner un nom aux habitants de la Commune

Une consultation a été engagée auprès de la population afin de définir le nom qui sera donné aux habitants de la Commune.

Il était proposé aux Elus d'acter le nom choisi suite à cette consultation. Le gentilé retenu est « GRAND-AIGUEBLANCHERAINS / GRAND-AIGUEBLANCHERAINES ».

Adopté à l'unanimité.

- ❖ Modification du règlement intérieur du Concours des Maisons Fleuries

Il était proposé de modifier légèrement ledit règlement (article 6), afin d'y ajouter un prix complémentaire pour une catégorie.

Par ailleurs, 6 prix « Coup de Cœur » de 20 € sont instaurés. Le jury se réservera le droit d'attribuer ces prix aux personnes qui fleurissent significativement leur habitation mais qui ne se sont pas inscrites au concours.

Adopté à l'unanimité.

- ❖ Divers

L'assemblée communale examinant diverses affaires :



- FIXE les tarifs des repas du restaurant scolaire, à compter de la rentrée scolaire de septembre 2022 :
  - o Le tarif du repas sera de 5,00 € (10 € pour les repas exceptionnels).
  - o Le tarif du repas pour les enfants allergiques (repas complet fourni par les parents) sera de 1.45 € (1,63 € pour les repas exceptionnels).
  - o Le tarif du repas adulte sera de 7,00 €.

Ces tarifs seront applicables sur l'ensemble de la Commune. Ils resteront inchangés jusqu'à ce qu'une nouvelle délibération soit actée.

- RAPPELLE que les élections législatives se tiendront les 12 et 19 juin prochains dans les bureaux habituels (Mairies, sauf pour Saint-Oyen, à la Salle des Fêtes).
- PREND NOTE que la Fête de la Saint-Jean aura lieu le samedi 18 juin 2022 avec feu d'artifices, buvette et petite restauration.
- PREND NOTE qu'un « Apéro Littéraire » aura lieu à la Bibliothèque d'Aigueblanche le vendredi 10 juin à 18h00.

La séance est levée à vingt heures et quarante-cinq minutes.

Le Maire,

André POINTET